

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_49-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-49

Objet de la Délibération :

Budget Primitif 2026

Budget GÉNÉRAL de la commune

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND,
Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT,
Michel LAPALUS, Céline BLANCHET,
Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
23 AVRIL 2026**

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2026 de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 907 631.00 €	3 907 631.00 €
Investissement	2 014 058.86 €	2 014 058.86 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **à 15 voix pour** (Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO par procuration à Rémi ROUX, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Loïc RICHARD, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE), **1 abstention** (Alice PRUD'HOMME, au motif que « elle aurait aimé qu'une partie au moins des 180 000 € de la vente du presbytère soit affectée au logement, et pas pour les barrières du skate parc »), **et 3 contre** (Laurent THOUVENOT au motif que : « par cohérence avec ses électeurs, la recette de 180 000 € en investissement n'est pas fléchée au logement, et que malgré cette vente il est prévu d'emprunter 150 000 € alors que la commune est déjà suffisamment endettée », Jean-Pierre RIPPERT au motif que « l'affectation de la vente du presbytère aurait dû aller au logement car c'est une priorité pour la commune, et qu'une étude pour le préau n'est

pas très utile » , Alain SANCHEZ au motif que « il aurait préféré que l'argent soit affecté au logement, notamment à une étude sur la rénovation des logements communaux, et pas aux barrières du skate parc ») :

- Approuvent le Budget Primitif 2026 de la commune,
- Décident de voter le présent budget 2026 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**